

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME CATHOLIQUE ?

A-T-IL ÉTÉ FAIT EN HOSTILITÉ AU PARTI CONSERVATEUR ?

*Historique des circonstances sous lesquelles il a été écrit, assermenté
par les auteurs du Programme.*

1

(Lettre Privée).

MON CHER MONSIEUR,

Il s'est produit, depuis 10 ans, dans les rangs du parti conservateur, un fait des plus étranges qui se continue encore et qu'il est de l'intérêt de tout bon citoyen de faire cesser.

En Avril 1871, se publiait, sur le journal des Trois-Rivières, un article intitulé " Programme Catholique." Nous le reproduisons plus loin. Nous ne voulons pas aujourd'hui apprécier le mérite intrinsèque de cet écrit, ni porter un jugement sur la manière dont il a été accueilli par une portion du parti conservateur. Mais ce sur quoi nous voulons attirer votre attention, c'est l'injustice avec laquelle on a, depuis, traité quelques-uns des auteurs de ce programme, l'animosité que certains conservateurs n'ont cessé de manifester contre eux et l'ostracisme dont ils ont été frappés.

Or, quelque soit l'opinion que l'on puisse entretenir sur l'opportunité de cette démarche, les conservateurs ont-ils le droit de frapper ses auteurs d'une réprobation sans fin et de le considérer comme un acte d'hostilité contre le parti conservateur et ses chefs ? Les faits ci-dessous démontrent que non.

Depuis dix ans, combien d'hommes, hier encore leurs adversaires acharnés, les conservateurs n'ont-ils pas admis dans

leur rangs ; et n'est-ce pas un fait que parmi le plus grand nombre de ceux qui marchent aujourd'hui à leur tête ou occupent les importants emplois dont ils ont eu à disposer, la majorité étaient leurs ennemis il y a dix ans, ou ont, depuis ce temps occasionnellement abandonné leurs rangs et combattu leur politique ?

Pourquoi donc faut-il que, malgré un dévouement constant et à toute épreuve ; malgré des efforts incessants et des luttes ardentes pour maintenir l'honneur du drapeau, des program-mistes seuls soient traités en ennemis, et poursuivis d'une persécution constante par certains hommes importants du parti ?

Or, les documents suivants, assermentés en Mars 1873 par tous ceux (moins deux, alors absents) qui ont pris part directement ou indirectement au programme catholique, démontrent que les préventions des conservateurs contre le programme et ses auteurs, étaient absolument mal fondées.

S'il est vrai que l'un d'entre eux, qui avait auparavant appartenu au parti libéral, froissé à l'extrême de la guerre d'extermination qu'on leur a faite, de la rigueur avec laquelle on les a repoussés et des insultes qu'on leur a prodigués, s'est rejeté dans le camp libéral, il est également vrai que deux ou trois autres, qui jusque là avaient eu plus d'éloignement que de sympathies pour les conservateurs et leurs chefs, s'y sont, grâce au programme, ralliés franchement et sans arrière-pensée et ont depuis été ses supports les plus influents et les plus dévoués. Quant aux anciens conservateurs qui ont pris part à ce mouvement, outre le mérite d'avoir rallié à leur parti des hommes qui en sont aujourd'hui l'ornement, ils ont le mérite : 1o. D'avoir tenté un effort considérable pour le triomphe des bons principes, pour empêcher la division dans les rangs conservateurs et même d'avoir acquis à leur parti de précieuses adhésions : le programme n'avait pas d'autre but ; 2o. D'avoir, depuis, supporté les avanies continuelles, les injustices et les répulsions dont tout un parti de conservateurs n'ont cessé de les abreuver, sans que pour cela leur dévouement et leur zèle pour les vrais intérêts conservateurs aient pour un instant été ralentis.

C'est ce qui ressort des témoignages assermentés qui suivent

et dont les originaux ont été déposés en 1873, dans les archives de l'évêché de Montréal.

Ces documents vous convaincront que d'abord, au point de vue religieux, le Programme Catholique a été fait avec l'approbation de deux Evêques éminents, celui dans le diocèse de qui il a été fait et celui dans le diocèse de qui il a été publié ; et ensuite, qu'au point de vue politique, il était un acte de confiance envers les chefs conservateurs et un acte formel d'adhésion à leur politique. Il est vrai que, antérieurement au programme, quelques-uns de ses auteurs avaient écrit dans les revues et les journaux quelques articles en faveur des Droits de l'Eglise vis-à-vis les pouvoirs civils, et pour soutenir les doctrines du St-Siège, entr'autres celles contenues dans l'Encyclique "*Quanta Cura*" et le *Syllabus*. Mais convient-il à des catholiques de les condamner pour cela ?

Chose singulière ! depuis dix ans, tous les catholiques sans exception ont adhéré avec foi et dévouement aux décrets du Concile du Vatican. Par là, ils ont admis l'autorité doctrinale du Docteur infallible qui occupe le Siège de Pierre. Par conséquent, ils admettent comme dogmes de foi les enseignements contenus dans les Encycliques des Papes, et par conséquent dans le "*Syllabus* !" Comment se fait-il qu'ils continuent à poursuivre de leurs préventions et même de leurs haines ceux qui cinq ou dix ans avant eux ont cru à la doctrine de l'Eglise et à l'infaillibilité du pape ? Quel crime, autre que celui d'avoir adhéré quelques années avant eux aux doctrines ultramontaines et d'avoir proclamé le *Syllabus*, peuvent-ils reprocher aux ultramontains ? Pourquoi alors continuer à repousser, comme exagérés ou impossibles, ou "plus catholiques que le pape" certains hommes, parceque il y a dix ans ils ont proclamé des doctrines sociales dont tous reconnaissent aujourd'hui la vérité et l'opportunité !

II

Voici d'abord le Programme Catholique, tel que publié dans le journal des Trois-Rivières, le 20 Avril 1871.

PROGRAMME CATHOLIQUE.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

“ Notre pays, soumis au régime constitutionnel, aura dans peu de temps à choisir ses représentants. Ce simple fait soulève nécessairement une question que notre devoir de journalistes catholiques nous oblige de résoudre, et cette question doit se poser comme suit :

“ Quelle doit être l'action des électeurs catholiques dans la lutte qui se prépare, et quelle doit être leur ligne de conduite dans le choix des candidats qui solliciteront leurs suffrages ?

“ Nous croyons pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante en donnant quelque développement aux idées exprimées par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières dans sa dernière Lettre Pastorale.

“ Voici les lignes que nous y trouvons :

“ Les hommes que vous envoyez vous représenter dans la Législature sont chargés de protéger et de défendre vos intérêts religieux, selon l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos intérêts temporels. Car les lois civiles sont nécessairement en rapport sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les Pères du Concile disent clairement dans leur décret.

“ Vous devez donc vous assurer prudemment que le candidat à qui vous donnez vos suffrages est dûment qualifié sous ce double rapport et qu'il offre, moralement parlant, toutes les garanties convenables pour la protection de ces graves intérêts.

“ Nous devons sans doute rendre grâce à Dieu, de la pleine et entière liberté que la constitution de notre pays accorde en droit au culte catholique de se régir et de se gouverner conformément aux règles de l'Eglise. C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous pourrez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté la plus pré-

“ cieuse de toutes, et qui donne à vos premiers pasteurs l’im-
 “ mense avantage de pouvoir gouverner l’Église du Canada,
 “ selon les prescriptions et directions immédiates du Saint-
 “ Siège et de l’Église romaine, la mère et la maîtresse de
 “ toutes les églises.”

“ Ces conseils, dictés par la sagesse, seront compris, nous l’espérons, par tous les électeurs catholiques de la province de Québec. Il est impossible de le nier, la politique se relie étroitement à la religion, et la séparation de l’Église et de l’État est une doctrine absurde et impie. Cela est particulièrement vrai du régime constitutionnel qui, attribuant au parlement tout pouvoir de législation, met aux mains de ceux qui le composent une arme à double tranchant qui pourrait être terrible.

“ C’est pourquoi il est nécessaire que ceux qui exercent ce pouvoir législatif soient en parfait accord avec les enseignements de l’Église. C’est pourquoi il est du devoir des électeurs catholiques de choisir pour leurs représentants des hommes dont les principes soient parfaitement sains et sûrs.

“ L’adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C’est le criterium le plus sûr qui devra leur servir à juger les hommes et les choses.

On comprend qu’il ne peut être ici question des protestants auxquels nous laissons la même liberté que nous réclamons pour nous-mêmes.

“ Ces prémisses posées, il est facile d’en déduire des conséquences qui serviront de guide aux électeurs. Mais pour établir des règles pratiques, dont l’application soit facile, il faut tenir compte des circonstances particulières où notre pays est placé, des partis politiques qui s’y sont formés et de leurs antécédents.

“ Nous appartenons en principe au parti conservateur, c’est-à-dire à celui qui s’est constitué le défenseur de l’autorité sociale. C’est assez dire que par le *parti conservateur* nous n’entendons pas toute réunion d’hommes n’ayant d’autre lien que celui de l’intérêt et de l’ambition personnelle, mais un groupe d’hommes professant sincèrement les mêmes principes

de religion et de nationalité, conservant dans leur intégrité les traditions du vieux parti conservateur qui se résument dans un attachement inviolable aux doctrines catholiques et dans un dévouement absolu aux intérêts nationaux du Bas-Canada.

“ Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

“ Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts religieux que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

“ Ainsi, la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état civil, sont défectueuses en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de choses impose aux députés catholiques le devoir de les changer et modifier selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus déligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs, de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières.

“ Concluons donc en adoptant les règles générales suivantes dans certains cas donnés.

“ 1o. Si la lutte se fait entre deux conservateurs, il va sans dire que nous appuierons celui qui acceptera le programme que nous venons de tracer.

“ 2o. Si, au contraire, elle se trouve engagée entre un conservateur d'une nuance quelconque et un adepte de l'école libérale, nos sympathies actives seront pour le premier.

“ 3o. Si les seuls candidats qui s'offrent à nos suffrages dans

un comté sont tous libéraux ou oppositionnistes, nous devons choisir celui qui souscrira à nos conditions.

“ 4o. Enfin, dans le cas où la contestation serait engagée entre un conservateur rejetant notre programme, et un oppositionniste quand même l'acceptant, la position serait plus délicate.

“ Voter pour le premier, serait nous mettre en contradiction avec la doctrine que nous venons d'exposer. Voter pour le second, serait mettre en péril ce parti conservateur que nous voudrions voir puissant. Quel parti prendre entre ces deux dangers ? Nous conseillerions alors l'abstention des électeurs catholiques.

“ On comprend néanmoins que ces règles posées laissent encore aux électeurs une certaine liberté d'action qui dépendra des circonstances particulières de chaque comté et des antécédents de chaque candidat. Au reste, nous avons tenu à mettre surtout en évidence les convictions et les qualifications religieuses que les électeurs doivent exiger de ceux qui sollicitent leurs suffrages. Il est utile d'ajouter que pour faire prévaloir leurs convictions religieuses il faut chez les députés l'intelligence et l'instruction. Après s'être assuré des principes religieux des candidats, il faudra donc en second lieu s'efforcer de faire parvenir en chambre la plus grande somme possible d'intelligence et d'instruction.

“ Nous réprouverions donc toute action ministérielle qui tendrait à éliminer de l'arène parlementaire des hommes capables de rendre service à la cause catholique et nationale, sous le prétexte qu'ils gêneraient quelques ambitions. Composer la représentation de nullités dociles et impuissantes serait certainement un grand mal qu'il faut éviter.

“ En deux mots, nous voulons sauvegarder à la fois l'honneur de la Patrie et la liberté de l'Eglise, et tout notre programme peut se résumer dans ce motto : *Religion et Patrie.*”

III

Le journal “ La Minerve ” et le “ Journal de Québec ” ayant interprété ce programme comme hostile au parti conservateur et à ses chefs, et en ayant attaqué très-sévèrement les auteurs qu'ils accusaient de vouloir, pour servir des ambitions person-

nelles, former un nouveau parti, l'Hon. F. X. A. Trudel, l'un d'eux, adressa la lettre suivante à la *Minerve* :

“ A. M. LE RÉDACTEUR DE *La Minerve*.

MONSIEUR,—Malgré les injures que vous proférez, tout gratuitement, à l'adresse de ceux que vous supposez avoir pris part à la rédaction du *Programme Catholique*, publié par quelques journaux, je n'hésite pas à déclarer, non seulement que j'y adhère complètement, mais de plus que j'ai antérieurement adhéré avec quelques amis, *conservateurs comme moi*, aux principes qui ont servi de base à sa rédaction et que j'ai même concouru, avec eux, à l'adoption de ces principes.

“ Depuis quelques mois, les vérités les plus importantes ont été attaquées dans les Cours et dans les journaux ; et l'on a pris l'habitude d'accuser, à tout propos, ceux qui considéraient comme de leur devoir de défendre, dans la presse et ailleurs, ces vérités qu'ils croyaient et croient encore se relier étroitement aux principes fondamentaux du catholicisme et du parti conservateur, de vouloir combattre ce parti ou ses chefs. Quelques-uns d'eux s'étant rencontrés dernièrement à Montréal, ont cru, pour ôter à l'avenir tout prétexte à la malveillance et à l'espionnage de mal interpréter leurs intentions, devoir bien préciser et arrêter entre eux les principes qui devaient leur servir de guides, sans vouloir, comme vous le savez bien, se donner pour l'Eglise et presser son intervention directe.

“ Ces principes sont ceux-ci :

“ 1o. Adhésion entière à l'enseignement de l'Eglise catholique, lequel doit être en tout, pour un catholique, le *critérium* de la vérité.

“ 2o. Pour les protestants, liberté entière de leur culte, et contrôle absolu de leurs affaires religieuses, tels que nous les réclamons pour les catholiques.

“ 3o. Attachement dévoué et persévérant au parti conservateur que nous reconnaissons comme le seul dont les principes et les traditions puissent nous assurer la plénitude de nos droits religieux et nationaux.

“ 4o. Appui loyal donné aux chefs actuels de ce parti, que nous reconnaissons comme ceux de tous les hommes poli-

“ tiques du jour, qui nous offrent le plus de garanties pour la défense des intérêts ci-dessus mentionnés.”

“ Il fut bien entendu et formellement exprimé que nous devions travailler à éviter toute division dans le parti conservateur, et repousser non seulement tout ce qui pourrait amener cette division, mais même tout ce qui pourrait donner quelque prétexte de croire que les parties à cette entente voulaient former un parti politique ou travailler à servir quelques ambitions personnelles.

“ Si ces principes étaient justes, il ne pouvait y avoir d'objection à ce que des journalistes en fissent la base de leur programme. Les chefs conservateurs ne pouvaient que se réjouir de cette adhésion à leur politique et de cette promesse d'appui, surtout si elle venait de la part de journaux dont ils avaient jusqu'alors redouté l'hostilité.

“ On a trouvé mauvais qu'il n'ait rien été dit dans ce programme des questions politiques. La chose s'explique pourtant parfaitement, par la déclaration d'adhésion au parti conservateur et d'appui loyal à donner à ses chefs. C'était assez dire que nous adoptons leur programme politique, que nous repoussons tous les projets échevelés qu'ils répudient, tel que celui de l'annexion, par exemple.

“ D'un autre côté, en prenant l'enseignement de l'Eglise comme *criterium* de vérité, et en prenant d'avance l'engagement de seconder et d'appuyer toute mesure venant de l'épiscopat, les auteurs de ce programme étaient loin de croire qu'ils réveilleraient des susceptibilités de la nature de celles exprimées dans votre numéro d'hier.

“ Dans l'opinion de plusieurs des amis les plus dévoués du parti conservateur, c'était pourtant là un excellent moyen d'amener une entente parfaite.

“ Vous paraissez vouloir expulser à coups de bâton, du sein du parti conservateur, tous ceux qui ont eu quelque chose à faire avec le programme. Vous exprimez vos dédains pour les quelques travaux entrepris pour élucider les questions qui font le sujet des discussions religieuses. Ce sont des *illuminés* et leurs écrits ne sont qu'un jeu d'enfant, que des sucres d'orge, etc., qui passent comme une épidémie, etc.

“ Par là vous travaillez, à votre insçu, j'aime encore à le

croire, à créer une division et à rendre impossible toute cordiale entente à la veille de la lutte.

“ Si le programme en question est mauvais, signalez ce qu’il contient de mauvais ; s’il est bon, pourquoi outragez-vous, sans aucune provocation, ceux qui en font la base de leur conduite.

“ J’ai cru devoir vous donner ces explications, afin de vous ôter tout prétexte de croire qu’un parti est à se former parmi ceux qui ont en quelque chose à faire avec le programme en question. Votre assertion à ce sujet est absolument fausse.

“ Quelques avanies que nous subissions, cela ne nous empêchera pas de demeurer inébranlablement attachés à nos principes religieux et politiques, et à rester, malgré vous, pour le moins aussi bons conservateurs que vous.

“ Bien que je ne parle ici qu’en mon nom et sous ma seule responsabilité, je crois que les sentiments que j’exprime sont partagés par tous ceux qui ont donné leur adhésion aux principes sur lesquels repose le programme en question.

“ Avec considération, votre, etc.,

F. X. A. TRUDEL.

“ Montréal, 28 Avril 1871.”

IV

De leur côté, Nos Seigneurs les Evêques de Montréal et des Trois-Rivières recommandaient dans des mandements la doctrine du programme Catholique à leurs diocésains. Mais quelques hommes politiques ayant nié que ces mandements comportassent une approbation du programme Catholique, leurs Grandeurs écrivirent les deux lettres suivantes, afin qu’il n’y eut plus de doute sur le fait de leur approbation du programme.

LA POINTE DU LAC, 7 JUIN 1871.

MON CHER MONSIEUR,—Vous me demandez si ma dernière lettre Circulaire renferme une approbation du *Programme Catholique*. Comme j’ai parlé pour être compris, je crois que l’on ne s’y est pas mépris et que l’on y a vu cette approbation.

“ Je l'ai approuvé parce que j'en ai trouvé le but légitime et bon et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes.

“ Sur ce je demeure bien cordialement comme toujours

Votre dévoué serviteur,

† L. F., EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

F. X. A. TRUDEL, *Avocat*.

MONTREAL, 6 JUIN 1871.

“ MONSIEUR,—La présente est pour certifier à qui voudra l'entendre que j'approuve en tout point le *Programme Catholique* et qu'il n'y a rien dans ce programme qui soit dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité.

“ J'ajoute que je considère ce programme comme la plus forte protection du vrai parti conservateur et le plus ferme appui des bons principes qui doivent gouverner une société chrétienne.

“ Je m'attache à ce principe parce que j'y vois le salut de ma chère patrie, qui ne sera véritablement libre qu'en autant que la liberté de l'Eglise y sera respectée avec tous les droits qui seront assurés et garantis.

“ Veuillez bien me croire, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., EV. DE MONTRÉAL.

F. X. A. TRUDEL, *Avocat*.

V

Voici maintenant la preuve assermentée des circonstances qui ont accompagné la formation du programme et des motifs qui ont présidé à son adoption :

FRANÇOIS-XAVIER-ANSELME TRUDEL, Ecuyer, Avocat de la cité et du district de Montréal, l'un des membres de la Législature Provinciale de Québec, étant dûement assermenté—dépose et dit :

Au commencement d'Avril 1871, dans une conversation que j'eus avec Alphonse Desjardins, Avocat, chevalier de

Pie IX, alors Rédacteur de *l'Ordre*, il fut question des divisions qui existaient parmi les catholiques et agitaient en ce moment la presse canadienne-française, sur des matières religieuses dont plusieurs ont été, ou sont actuellement soumises au St. Siège, ainsi que de l'attitude hostile aux légitimes réclamations de l'Eglise, qu'avaient cru devoir prendre un certain nombre d'hommes politiques.

Nous nous accordâmes à penser qu'il serait opportun, pour tous ceux des écrivains ou journalistes qui faisaient profession de soumission entière à la doctrine de l'Eglise et qui appartenaient de cœur et d'âme à l'Ecole Ultramontaine, de s'entendre sur la ligne de conduite à tenir pour le plus grand intérêt de la cause, dans la position qui leur était faite.

M. Desjardins me dit alors, ou qu'il songeait à inviter, ou qu'il avait déjà invité deux de ses confrères, M. Renault, rédacteur du *Courrier du Canada*, journal publié à Québec, et M. Magloire McLeod, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*, à venir à Montréal, afin que, partageant avec eux les mêmes principes religieux, il fut possible de s'entendre sur les moyens les plus efficaces à prendre pour les faire prévaloir.

J'approuvai cette démarche.

Quelques jours après, M. Desjardins m'informa que M. McLeod et M. A. B. Routhier, Avocat de Kamouraska et intimement lié à la collaboration du *Courrier du Canada*, étaient à Montréal et logeaient chez lui, et qu'ils seraient très-heureux de rencontrer les amis de la cause à Montréal. Je me rendis au domicile de M. Desjardins et je trouvai ces Messieurs en compagnie de M. le chanoine Lamarche, censeur du journal le *Nouveau Monde*, et de M. C. Beausoleil, rédacteur en chef du même journal.

Nous fîmes part à ces Messieurs du projet que nous avions formé de les réunir, pour aviser ensemble aux moyens de faire cesser, s'il était possible, la division regrettable qui existait parmi les journaux et les hommes politiques de la Province de Québec, sur les questions religieuses alors débattues, et prévenir, s'il en était temps encore, les causes qui devaient ultérieurement rendre toute entente et toute union impossibles et ruiner définitivement le parti conservateur. Nous insistâmes sur le fait qu'une portion de la presse soi-disant conser-

vatrice commençait à professer ouvertement le libéralisme et travaillait à paralyser les efforts que faisaient les écrivains ultramontains pour assurer le triomphe de certaines vérités et de certains droits de l'Eglise déniés ou méconnus, en travestissant leurs intentions et en cherchant à faire croire qu'ils n'étaient inspirés que par ambition personnelle et par hostilité pour le parti au pouvoir.

La conversation étant engagée sur ce sujet, je constatai que toutes les personnes présentes partageaient complètement cette manière de voir.

Nous nous demandâmes alors, obligés que nous étions par notre position, de prendre une attitude déterminée, soit dans les débats publics, soit dans la presse, sur ces questions dont la politique s'était emparée, quelle était la ligne de conduite la plus sage à suivre, afin d'arriver, avec plus d'efficacité, à faire reconnaître, dans toute son intégrité, la doctrine de l'Eglise, à empêcher l'immixtion indue de l'Etat dans le domaine de l'autorité ecclésiastique, à prévenir, par là même, la division et la ruine du parti conservateur, à faire taire enfin les préjugés qui avaient été soulevés contre la presse catholique et répondre à l'accusation portée contre elle de vouloir, par l'attitude qu'elle avait déjà prise, ruiner ce parti politique.

Nous nous accordâmes à penser que, pour enlever tout prétexte à ces fausses interprétations, il convenait tout d'abord que les écrivains ultramontains fissent, tous ensemble, d'une manière bien précise et bien catégorique, une déclaration de leurs principes et de leurs opinions ainsi que du but qu'ils voulaient atteindre, en les étayant sur des propositions si claires qu'elles ne pussent donner aucune prise au préjugé ou à la malveillance, mais ramener, au contraire, l'entente entre tous les vrais catholiques et les bons conservateurs.

Ce que nous désirions étant le triomphe des Droits de l'Eglise, et d'un autre côté, n'étant pas mûs par des sentiments d'hostilité contre le parti conservateur, mais au contraire voulant le soutenir, le considérant comme celui qui offrait le plus de garanties au point de vue des principes religieux et sociaux, il s'agissait, dans notre opinion, de déclarer tout simplement :

1o. Que, en tout, nous prenions pour règle de notre con-

duite et de nos écrits, non pas tel ou tel système, non pas telle ou telle théorie, mais : La Doctrine de l'Eglise, purement et simplement ;

20. Que nous appartenions au parti conservateur, et que, dans le but d'assurer son triomphe, nous donnerions le support le plus dévoué à tous les conservateurs honnêtes et de principes.

Cette attitude nous paraissait tellement raisonnable et tellement inattaquable au point de vue catholique et conservateur, que nous ne pouvions concevoir que quelques conservateurs catholiques refusassent de l'approuver. Nous croyions donc sincèrement que notre déclaration allait servir de base à une union intime de tous les catholiques conservateurs, dans un même esprit et dans un même but, et faire cesser les malheureuses divisions existant parmi nous.

Je puis résumer toute cette conversation par la proposition suivante avec ses corollaires : La doctrine de l'Eglise qui est infaillible, doit être en tout le *criterium* de la vérité.

Or, les principes et les droits que nous défendons sont conformes à la doctrine de l'Eglise.

Donc ils sont vrais.

Conséquemment, il est de notre devoir de nous efforcer d'établir cette proposition d'une manière tellement claire, que tout enfant soumis de l'Eglise ne puisse faire autrement que d'en admettre l'évidence.

Conséquemment, encore, il est de notre devoir d'appuyer le parti politique dont les idées et les principes se rapprochent le plus de cette doctrine.

Or, malgré certaines erreurs déplorables admises dans un groupe assez important du parti conservateur, les chefs de ce parti sont encore ceux de nos hommes politiques qui offrent le plus de garantie pour la défense de ces droits ; et la masse de ce parti lui-même est disposée à les accepter. Il est donc de notre devoir de travailler à faire disparaître tout ce qui tendrait à faire répandre les préjugés déjà soulevés à l'occasion de la défense des principes religieux, à démontrer que, loin que ceux qui les défendent soient les ennemis des conservateurs, ils sont au contraire leurs plus sûrs alliés, puisqu'ils professent la seule doctrine qui soit une base solide pour ce

parti ; et que ce dernier ne trouvera de salut que dans le triomphe de ces doctrines.

Le résultat de cette première entrevue fut l'adoption, pour programme de notre conduite, de plusieurs propositions dont voici la substance :

1o. Adhésion entière à l'enseignement de l'Eglise catholique, lequel doit être, en tout, pour un catholique, le *criterium* de la vérité.

2o. Pour les protestants, liberté entière de leur culte et contrôle absolu de leurs affaires religieuses, tels que nous les réclamons pour les catholiques ;

3o. Attachement dévoué et persévérant au parti conservateur que nous reconnaissons comme le seul parti dont les principes et les traditions puissent nous assurer la plénitude de nos droits religieux et nationaux.

4o. Appui loyal donné aux chefs actuels de ce parti que nous reconnaissons comme ceux, de tous les hommes politiques du jour, qui nous offrent le plus de garanties pour la défense des intérêts ci-dessus mentionnés."

Le soir du même jour, M. Desjardins nous ayant invités à dîner, et avec nous, quelques autres messieurs, ses amis particuliers, les personnes suivantes, en sus des Messieurs déjà nommés, savoir : MM. B. A. T. de Montigny, ex-Zouave Pontifical, S. Pagnuelo, L. O. Taillon, Severe Rivard, chevalier de Pie IX, tous avocats de Montréal et le Docteur Edouard Desjardins, se trouvèrent réunies chez lui.

Nous reprîmes la conversation de l'après-midi.

Il fut en outre question des écrivains catholiques européens et notamment de M. Ls. Veuillot.

Les nouveaux venus parurent animés des mêmes intentions, et adoptèrent nos vues. Tous s'accordèrent à dire que la publication d'articles de journaux, commentant les idées ci-dessus exprimées, devrait avoir pour effet d'assurer la reconnaissance des Droits de l'Eglise et de faire cesser de malheureuses divisions, en réunissant tous les vrais catholiques dans un même esprit sous le drapeau du parti conservateur.

Deux ou trois des messieurs présents firent cependant valoir de très-fortes objections à une profession de confiance et de dévouement aux chefs conservateurs contre qui ils avaient

des griefs politiques, et à qui ils reprochaient une hostilité bien prononcée contre certains droits de l'Église.

Mais sur représentation qui leur fut faite que ceux de leurs adversaires qui profiteraient immédiatement de leur chute étaient les ennemis systématiques de la constitution de l'Église, que le triomphe définitif des principes catholiques n'était possible, humainement parlant, que par l'entremise du parti conservateur et par l'union de tous les catholiques, ils adhérèrent cordialement aux idées exprimées dans les propositions ci-dessus.

De fait, tous ces pourparlers ne prirent jamais les proportions d'une délibération régulière et ne dépassèrent jamais celles d'une conversation entre amis. Quelqu'un ayant même proposé que nous nous formassions en organisation régulière par l'élection de président, secrétaire, etc., il fut de suite représenté que, travaillant à cimenter l'union de tous les vrais catholiques au sein du parti conservateur, il fallait éviter tout ce qui pouvait servir de prétexte à faire croire que nous voulions former un parti distinct.

Au sujet de la conduite à adopter immédiatement, en vue des élections alors prochaines, il s'agit de décider s'il serait laissé à chacun de nous d'adopter, en temps et lieu, l'attitude qu'il jugerait opportune, ou bien de poser, pour nous guider dans la conduite à tenir, certaines règles communes à nous tous, afin de ne donner sûrement notre support qu'à ceux qui seraient les mieux disposés à soutenir les principes dont nous désirions le triomphe. Nous nous décidâmes pour cette dernière alternative.

J'invitai les messieurs présent à venir chez moi le lendemain; et nous nous y trouvâmes au nombre de cinq ou six. La conversation s'engagea sur les règles qu'il serait à propos d'adopter pour nous guider le plus sûrement dans le choix des candidats auxquels nous accorderions notre support. Nous tombâmes d'accord sur quelques règles, qui depuis furent incluses dans l'écrit qui est connu sous le nom de "programme catholique."

Dans une entrevue que MM. Routhier, McLeod et Beausoleil eurent avec Mgr. l'Évêque de Montréal, ainsi qu'ils m'en ont informé, ils lui soumièrent notre projet et le consultèrent sur

l'opportunité de notre démarche. Sa Grandeur l'approuva et en bénit l'idée, ainsi que je l'appris plus tard de la part de Sa Grandeur elle-même. Enfin M. A. B. Routhier voulut bien, à notre demande, se charger de développer, dans un article de journal, les idées sur lesquelles nous nous étions entendus et expliquer l'attitude que nous voulions prendre.

Il rédigea un écrit auquel nous donnâmes notre entière adhésion, et qui a, depuis, été connu dans la presse, sous le nom de "*Programme Catholique*."

Comme ce document s'appuyait sur une lettre pastorale de Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, il fut convenu qu'après avoir reçu l'approbation de Sa Grandeur, il serait publié dans le *Journal des Trois-Rivières*, et livré à l'appréciation de la presse d'après son seul mérite, sans lui donner d'autre caractère que celui d'un article ordinaire de journal, afin d'éviter tout froissement et tout préjugé. Nous espérions que cette simple expression de nos principes suffirait pour indiquer à tous les vrais catholiques la base sur laquelle il serait possible de rétablir la paix et l'union.

Le programme fut donc publié, avec l'approbation de l'Evêque des Trois-Rivières, dans le *Journal des Trois-Rivières*. Le *Nouveau-Monde*, le *Franc-Parleur* et l'*Ordre* de Montréal, le reproduisirent ensuite avec l'assentiment de l'Evêque de Montréal.

C'est ce même article qui a été désavoué par Mgr. l'Archevêque de Québec et par nos Seigneurs les Evêques de St. Hyacinthe et de Rimouski, comme ayant été fait "en dehors de toute participation de l'Episcopat."

Je suis positif à affirmer que les seules réunions où il ait été question de ces matières ont toujours été d'une nature intime et amicale, et jamais des assemblées montées à grand frais dans tel ou tel bureau, comme l'affirme Mgr. l'archevêque de Québec.

Autant que je puis me le rappeler, le nom de programme catholique n'a pas été donné par nous à l'écrit rédigé par M. Routhier. C'est le rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* qui lui donna ce titre, parce qu'il le considérait comme tout un programme.

Je suis positif à affirmer surtout que, au meilleur de ma

connaissance, tous ceux qui ont pris part aux pourparlers et délibérations ci-dessus, l'on fait dans le but de terminer les divisions existantes et d'amener le triomphe des droits de l'Église, sans chercher à servir par là des ambitions personnelles, et surtout sans avoir la moindre pensée de nuire au parti conservateur.

Et le dit déposant a signé, lecture faite.

Assermenté devant moi, à Montréal, le }
troisième jour de Mars, mil huit cent } F. X. A. TRUDEL.
soixante-et-treize.

CHARLES A. TERROUX,
Juge de Paix pour le District de Montréal.

Nous, Louis Olivier Taillon, Benjamin A. T. de Montigny et Sévère Rivard, tous trois Avocats de la Cité et du District de Montréal, après serment dûment prêté sur les Saints Évangiles, déclarons :

Nous sommes les personnes mentionnés dans l'*affidavit* ci-dessus, assermenté le trois mars courant, par F. X. A. Trudel, Avocat, de la Cité de Montréal, et membre de la Législature Provinciale de Québec, devant C. A. Terroux, Juge de Paix de Montréal, et donnant une relation détaillée des pourparlers qui ont amené la publication du "programme catholique."

Nous avons lu attentivement le dit *affidavit*, et nous déclarons que tous les faits et circonstances y relatés, en autant que nous en avons eu connaissance personnellement et que nous y avons pris part, tel que relaté dans le dit *affidavit*, sont tous vrais, et nous avons signé.

Assermentés devant moi, à Mont- } S. RIVARD,
réal, le cinquième jour de Mars } B. A. TESTARD DE MONTIGNY,
mil huit cent soixante-et-treize. } L. O. TAILLON.

CHARLES A. TERROUX,
Juge de Paix pour le District de Montréal.

Nous, soussignés, Siméon Pagnuelo, Avocat, de la Cité de Montréal, Cléophas Beausoleil, Rédacteur-en-Chef du *Nouveau-Monde*, aussi de la Cité de Montréal, après serment prêté sur les Saints Évangiles, déclarons :

Que les faits relatés dans l'affidavit qui précède de F. X. A. Trudel, en autant que nous y sommes concernés spécialement, sont vrais, et nous avons signé.

Assermentés devant moi, à Montréal, ce cinq } S. PAGNUELO,
Mars mil huit cent soixante-et-treize. } C. BEAUSOLEIL.

CHARLES A. TERROUX,
Juge de Paix pour le District de Montréal.

GODEFROY LAMARCHE, prêtre, chanoine, de la Cathédrale de Montréal, et Alphonse Desjardins, Avocat, Chevalier de Pie IX, tous deux de la Cité et du District de Montréal, étant dûment assermentés, déposent et disent :

Qu'ils ont pris communication de la déclaration assermentée ci-annexée de F. X. A. Trudel, écrivain, Avocat, et l'un des membres de la Législature de Québec, au sujet des pourparlers qui ont donné lieu à la publication de l'écrit intitulé : " Le Programme Catholique."

Qu'ils sont les personnes mentionnées en la dite déclaration, et qu'en autant qu'ils y sont concernés personnellement et d'après ce qu'ils savent de l'ensemble des faits y relatés, cette déposition contient la vérité.

Et ils ont signé.

Assermenté devant moi, à Montréal, ce } G. LAMARCHE, Ptre.
sixième jour de Mars de l'année de N. } ALPH. DESJARDINS.
S. mil huit cent soixante-et-treize.

CHARLES A. TERROUX,
Juge de Paix pour le District de Montréal.

MAGLOIRE McLEOD, Ecuyer, Avocat de la cité et du district des Trois-Rivières, étant dûment assermenté—dépose et dit :

J'étais en 1871, journaliste, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* depuis quelques années dans l'intérêt de la cause catholique.

J'avais remarqué en 1867 et plus tard, l'énergie avec laquelle l'*Ordre*, alors rédigé, je crois, par Alphonse Desjardins, Ecuyer, aujourd'hui chevalier de Pie IX, affirmait les principes catholiques, dans ses polémiques avec le *Pays*, sur l'ac-

ception de la Confédération et sur le rôle du clergé dans les élections. Le *Pays* était l'organe français le plus radical du libéralisme dans notre pays. J'observais dans les articles de cette feuille, l'*Ordre*, une droiture de pensée et une conviction de catholique qui me surprenaient d'autant plus que l'*Ordre* était alors réputé, journal libéral. Ayant toujours appartenu au parti conservateur, j'avais naturellement des préventions contre cette feuille libérale, mais les articles publiés contre le *Pays* me firent désirer la connaissance des écrivains qui rédigeaient alors l'*Ordre*. J'eus le plaisir de connaître dans le cours de la session de 1870 du parlement provincial de Québec, M. Alphonse Desjardins, alors correspondant parlementaire de l'*Ordre*. Voisins dans la galerie des journalistes, nous eûmes ensemble quelques conversations sur des sujets religieux et politiques assez importants dont la plupart sont aujourd'hui soumis à la décision infallible du St. Siège.

Autant que je puis m'en rappeler, nous parlâmes des idées libérales que propageait depuis quelque temps une partie de la presse conservatrice, idées que je combattais dans le journal que je rédigeais. Je crois avoir dit alors à M. Alphonse Desjardins qu'il serait utile et opportun de s'entendre avant les élections générales, alors prochaines, sur un programme uniforme, basé sur la doctrine catholique. Au meilleur de ma connaissance, M. Desjardins me répondit que de retour à Montréal, il s'occuperait de la chose.

Je reçus une lettre de M. Alphonse Desjardins en date du 7 Avril 1871, dans laquelle il m'annonçait une réunion des directeurs des journaux catholiques, avec une invitation personnelle à la réunion.

Avant de partir pour Montréal, j'allai voir Sa Grandeur Mgr. Laflèche et lui parlai de la démarche qui était en question. Sa Grandeur me répondit qu'elle ne voyait rien de mauvais dans le mouvement en question, qu'en se voyant et en s'entendant sur les questions alors agitées dans la presse, les écrivains catholiques pourraient plus efficacement et plus sûrement faire prévaloir la vérité, les principes catholiques.

Je me rendis en conséquence à Montréal, après avoir télégraphié ou écrit à M. Alphonse Desjardins de télégraphier à M. A. B. Routhier, écrivain ultramontain de l'archidiocèse de

Québec, pour qu'il fût présent à cette réunion. Je rencontrai à Montréal, A. B. Routhier, Ecuyer, Avocat de Kamouraska ; Alphonse Desjardins, Ecuyer, Rédacteur de l'*Ordre*, qui m'avait offert une généreuse hospitalité ; F. X. A. Trudel, Ecuyer, Avocat, considéré parmi nous, comme le représentant par excellence de l'école ultramontaine, depuis élu membre du parlement de la province de Québec ; C. Beausoleil, Ecuyer, Rédacteur en chef du *Nouveau-Monde*, Edouard Desjardins, Ecuyer, M. D., B. A. T. de Montigny, Ecuyer, Avocat, ex-zouave pontifical, Sévère Rivard, Ecuyer, Avocat, aujourd'hui chevalier de Pie IX, S. Pagnuelo, Ecuyer, Avocat, L. O. Taillon, Ecuyer, Avocat.

L'objet de cette réunion était pour moi la rédaction d'un programme qui fût une affirmation solennelle des principes catholiques, capable de produire un effet salutaire sur l'opinion publique de notre pays.

Depuis l'éclatant succès qu'avait remporté le parti conservateur en 1867, lors de l'établissement de la Confédération, certains organes conservateurs, dans mon opinion, donnaient dans le libéralisme, soutenaient des principes que je considérais et que je considère encore comme faux, spécialement sur la question des rapports de l'Eglise avec l'Etat. En publiant un programme franchement et ouvertement catholique, et en désirant qu'il ne fût pas lettre morte, j'avais l'ardente conviction de remplir dans les circonstances un devoir sérieux, important, comme publiciste, surtout après avoir reçu l'approbation de mon évêque diocésain.

Notre première réunion générale à Montréal, où il fût sérieusement question du programme eut lieu chez M. Alphonse Desjardins. Tous les amis nommés ci-dessus y étaient présents ainsi que M. le chanoine Lamarche, censeur du *Nouveau-Monde*, qui ne consentit néanmoins à donner son opinion que sur de nombreuses et pressantes sollicitations. Nous eûmes ensuite une autre réunion chez F. X. A. Trudel, Ecuyer, une autre chez S. Rivard, Ecuyer, et une dernière chez C. Beausoleil, Ecuyer.

C'est à notre première réunion, chez M. Alphonse Desjardins que tous les principes du programme furent à-peu-près amplement discutés. La réunion chez M. Trudel eut pour fin

de mettre la dernière main au programme. Les deux autres réunions furent plutôt des invitations d'amis que des réunions politiques.

Tous ceux qui étaient présents à ces réunions, animés principalement de la pensée de faire triompher la doctrine de l'Eglise catholique, tombèrent d'accord sur le programme dont nous devons accepter publiquement la responsabilité.

Comme cette démarche n'était faite que pour le triomphe, non seulement théorique, mais pratique des principes catholiques, ultramontains, mais que pour les partis politiques régnant dans notre pays, elle pouvait avoir des effets assez sérieux, surtout à la veille d'élections générales, M. François-Xavier-Anselme Trudel, autant que ma mémoire peut me rappeler le fait, fit remarquer, dans le cours de nos conversations, que nous devions exprimer sans détour notre entière confiance dans les chefs conservateurs, parce que, malgré certaines erreurs assez graves, prônées par une certaine partie de la presse conservatrice, les chefs conservateurs étaient ceux qui offraient le plus de garantie pour le triomphe des principes catholiques, les chefs du parti libéral ayant professé systématiquement des principes entièrement faux sur des questions de première importance pour la religion et la société, principes auxquels ils n'avaient renoncé, ni par déclaration ni par une ligne de conduite publique suffisante pour motiver à leur égard un changement d'attitude de la part des catholiques.

Lorsque M. Trudel fit cette remarque, j'observai que celles des personnes présentes qui n'avaient jamais eu de bien chaudes sympathies pour ces chefs, y eurent d'assez sérieuses objections, qu'ils retirèrent cependant après une courte discussion. M. A. B. Routhier, conservateur éprouvé, appuya fortement M. Trudel sur le point débattu.

Quelqu'un remarqua ensuite que les protestants pourraient peut-être prendre ombrage de notre programme et qu'il serait prudent de faire une déclaration à ce sujet. Alors, tous furent d'accord à déclarer que, comme fait social particulier à notre pays, nous reconnaissons, aux protestants comme aux catholiques, la même liberté civile de pratiquer leur culte, sous la protection de l'Etat.

Après avoir lu la déposition de François-Xavier-Anselme Trudel, Ecuyer, Avocat, de la cité et du district de Montréal, je n'hésite pas à déclarer que tous les faits qui y sont mentionnés sont vrais et en tous points exacts, en autant que j'y suis personnellement concerné.

Il ne sera peut-être pas inutile de remarquer ici, qu'en compagnie de Messieurs A. B. Routhier et C. Beausoleil, j'eus la faveur d'une visite, sur la demande de M. le chanoine Lamarche, à Sa Grandeur Mgr. de Montréal. Sa Grandeur, avec une éloquence abondante et onctueuse insista fortement sur la nécessité pour la presse religieuse de combattre les mauvaises doctrines, nous disant que c'était un des moyens les plus efficaces de sauver le monde moderne et d'obtenir le triomphe de l'Eglise.

Je fus chargé de publier en premier sur le *Journal des Trois-Rivières*, l'écrit depuis connu dans la presse canadienne sous le nom de "Le Programme Catholique." Mais avant de lui donner publicité, j'allai soumettre l'écrit à Sa Grandeur-Mgr. Laflèche. Sa Grandeur me conseilla d'ajouter dans le programme que les modifications demandées au sujet de notre législation seraient celles arrêtées par Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, et me fit changer quelques expressions pour plus de précision dans leur propriété. Je télégraphiai immédiatement ces changements à Montréal, à M. C. Beausoleil, Rédacteur en chef du *Nouveau-Monde*; ils furent acceptes avec le plus grand plaisir.

Je m'occupai ensuite à obtenir des lettres d'adhésion à notre déclaration de principes de la part des législateurs qui représentaient en notre parlement provincial le district des Trois-Rivières. Le défunt et regretté C. B. Genest, Ecuier, Avocat, alors député de la ville des Trois-Rivières; l'Hon. John Jones Ross, conseiller législatif pour la division Shawenigan, dans le dit district des Trois-Rivières; J. Gaudet, Ecuier, représentant du comté Nicolet; A. L. Desaulniers, Ecuier, Avocat, représentant du comté Maskinongé, m'envoyèrent des lettres d'adhésion que je publiai sur le *Journal des Trois-Rivières*, après en avoir demandé avis à Mgr. L. F. Laflèche. Le même jour que je publiais ces lettres d'adhésion au "programme catholique," les journaux de Québec nous apportaient

aux Trois-Rivières une circulaire de Sa Grâce l'Archevêque de Québec désavouant notre programme et déclarant qu'il avait été fait en dehors de toute participation de l'épiscopat. Quelques jours après, Nos Seigneurs les Evêques de St. Hyacinthe et de Rimouski émanaient des circulaires de même teneur.

Voilà les faits relatifs au programme catholique qui me sont personnels.

J'oubliais de dire que c'est en effet moi qui donnai le nom de "programme catholique" à l'écrit rédigé par M. A. B. Routhier en la publiant, je crois, dans le *Journal des Trois-Rivières*.

La présente déposition étant lue au soussigné, il y persiste, déclarant qu'elle contient la vérité et a signé.

Assermenté devant moi aux Trois-Rivières, ce septième jour de Mars de l'an mil huit cent soixante-et-treize. } MAGLOIRE McLEOD.

L. U. A. GENEST,

Commissaire pour prendre et recevoir des Affidavits pour les Cours Civiles dans le district des Trois-Rivières.

VI

Je vous laisse maintenant à juger, monsieur, si cet acte méritait l'odieux dont on s'est efforcé de le couvrir, et surtout si certains conservateurs catholiques de la Province de Québec sont bien fondés à poursuivre de leurs haines, de leurs calomnies et de leur ostracisme les conservateurs qui ont pris part au programme catholique.

Je vous demande qui sont ceux des conservateurs qui aujourd'hui oseraient contester un seul des principes énoncés dans ce programme, et même refuseraient d'y adhérer. Je vous demande enfin s'il y avait lieu, pour des catholiques de travailler à soulever, contre les programistes, le préjugé protestant et de faire croire à ces derniers que leurs droits étaient menacés par le programme catholique, lorsqu'une réserve expresse leur reconnaissait en pratique des droits égaux à ceux réclamés pour les catholiques.

Votre etc.,

B. A. T. DE MONTIGNY.

Montréal, 10 Août 1880.